



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Installation de démonstrateurs photovoltaïques avec les vergers Grandieu

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Vent d'Est

Raison sociale

Vent d'Est

N° SIRET

4 8 0 6 5 7 8 3 2 0 0 0 2 2

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiées

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

Sylvestre

☒ Monsieur

Prénom(s)

Jean-Michel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°30	Installation d'ombrières photovoltaïques de production d'électricité d'une puissance de crête supérieure ou égale à 300 kWc mais inférieure à 1MWc. La puissance installée sera d'un maximum de 550 kWc. Le projet est soumis à la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA mais pas à la nomenclature ICPE.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet envisagé consiste en l'installation d'ombrières photovoltaïques arboricoles comme support de modules semi-transparents dans des vergers existants. Les modules (synonyme de panneaux photovoltaïque) sont placés à 4m de hauteur sur le même axe que les rangées d'arbres fruitiers.

Le site d'implantation étant exclusivement composé de terrains agricoles et aucun bâtiment n'étant présent au droit du site, aucune démolition n'est à prévoir. Les surfaces artificialisées seront faibles et dûes à l'installation des postes électrique et de livraison.

Les poteaux seront implantés en lieu et place des poteaux de fixation des filets de protection. Ils auront le même diamètre que les poteaux existants. Ainsi les nouveaux poteaux ne viendront pas déstructurer les sols ou impacter le système racinaire des arbres.

Autrement, des déplacements de terre sont à prévoir pour les raccordements électriques en sous-terrain.

4.2 Objectifs du projet

En plus de permettre la conciliation de l'activité arboricole avec la production d'électricité, le projet a aussi vocation à protéger les arbres fruitiers contre diverses agressions extérieures (grêle, gelées tardives, coups de soleil, maladies et bactéries transmises par l'eau de pluie, etc).

De plus, le projet optimiserait la gestion de l'eau pour l'irrigation et le temps de main d'oeuvre habituellement nécessaire à la pose/repli des filets anti-grêle et oiseaux nuisibles.

Le but est aussi que l'exploitant des vergers soit autosuffisant en électricité. En effet, l'exploitation est localisée en bout de ligne électrique et fait l'objet de fréquentes coupures d'électricité. Les fruits étant stockés dans des réfrigérateurs, ces coupures peuvent être à l'origine de pertes importantes.

Si le projet s'avère concluant, l'exploitant des vergers souhaiterait étendre ce type de structure au reste de l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en la pose des modules au dessus des vergers, l'installation de locaux techniques ainsi que leur raccordement, les différentes étapes seront donc :

- la préparation du réseau de câbles souterrains pour le raccordement électrique par le biais de tranchées peu profondes (80 cm de profondeur maximum) le long des lignes de panneaux, engendrant des déplacements de terre. Environ 3 000 modules seront répartis sur une parcelle de poirier et une parcelle de pommier.
- la pose du matériel consistant en l'enfoncement mécanique de pieux à la place des poteaux de fixation existant, le sol ne subit pas de transformation structurelle importante.
- l'installation des postes électriques et de livraison à l'entrée de l'exploitation.

Les travaux démarreront au début de l'hiver, en dehors des périodes de forte activité de l'exploitation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois installées, les ombrières fonctionnent en autonomie. Des inspections et travaux de maintenance sur les modules et les onduleurs seront nécessaires au cours de l'exploitation (pendant un minimum de 20 ans avec un renouvellement possible de 20 années supplémentaires).

Exceptés les avantages logistiques cités plus tôt, les installations n'impacteront pas l'exploitation agricole du site. Des filets anti insecte carpocapse pourront être installés entre les rangées, en complément de la protection offerte par les modules.

Dans une optique de sensibilisation sur la conciliation entre les ombrières et l'activité agricole, l'exploitant prévoit la réception du public de manière ponctuelle. La fréquentation du site par le public sera relativement peu élevée et atteindra son pic pendant les journées portes ouvertes (entre 600 et 1 000 personnes attendues sur 2 jours).

En fin de vie, les structures seront démontées et les matériaux triés et récupérés afin de les acheminer vers les filières de recyclage appropriées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est aussi soumis à déclaration préalable et à déclaration pour la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelle de pomme (16 rangées de 80 mètres) Parcelle de poire (12 rangées de 107 mètres) Nombre de modules Puissance installée	0,45 ha 0,48 ha Environ 2 848 Maximum 550 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 230 Voie : rue de Monthureux
Lieu-dit : Vergers GRANDIEU
Localité : Grignoncourt
Code postal : 8 8 4 1 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 7 ° 9 5 ' 9 6 " 6 Lat. : 0 5 ° 9 0 ' 9 0 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune est soumise au règlement du PLUi de la CC des Vosges Côté SUD-OUEST. Le projet est situé sur une zone A.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet est situé dans la ZNIEFF de type II « Voge et Bassigny » (n° 410030456)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par le PPRI de la CCVCSD (la Saône vosgienne traverse la commune) mais le site du projet n'est pas concerné. Il n'y a pas de PPRT sur la commune.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site est localisé au droit de la ZRE « Partie captive de la nappe de Grès Trias inférieur ».
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La ZSC « Vallée de la Saône » (n°4301342) se situe à plus de 2 kilomètres au Sud et la ZSC « Bois de Serqueux » (n°2100330) se situe à plus de 10 kilomètres au Nord-Ouest. La ZPS « Bassigny, partie lorraine » (n°4112011) se situe à plus de 6 kilomètres au Nord-Ouest.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Des risques de pollution très faibles dus à la présence d'engins de chantier existent pendant la phase de construction.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne produira pas d'eaux usées. Il ne consommera pas d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts sur le milieu naturel (cf. Rapport d'inspection écologique). Des aménagements sont prévus pour favoriser l'accueil de certaines espèces. L'utilisation du site restera inchangé.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet prendra place sur des terrains agricoles. Les surfaces de vergers ne seront pas réduites par le projet. Au contraire, l'objectif est d'améliorer le rendement des vergers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Les modules peuvent potentiellement être impactés par des risques dus aux conditions météorologiques (grêle, foudre, vent). La commune de Grignoncourt est située dans une zone sismique de risque 1 (faible). Aucun PPR ne concerne le site d'étude.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera des déplacements dûs aux travaux lors de la phase d'installation. L'augmentation du trafic sera temporaire et très faible.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet sera source de bruit uniquement en phase de chantier. La vitesse de circulation des engins sera limitée, le cheminement des véhicules sera canalisé, les horaires de chantier seront compatibles avec l'activité de l'environnement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le phénomène de miroitement lié à ce type d'installation sera complètement atténué par l'utilisation de matériaux non réfléchissant.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Il y aura une modification du ruissellement des eaux pluviales qui sera optimisé pour irriguer au mieux le verger. Mais toutes les eaux pluviales seront infiltrées de façon identique à la situation actuelle.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet produira des déchets inertes uniquement en phase chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tous les cas, la valorisation sera privilégiée. Le maître d'ouvrage veillera à ce que les sociétés assurant le transport des déchets disposent d'une déclaration préfectorale valide, et que les sociétés assurant le traitement des déchets disposent des autorisations nécessaires.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	A proximité directe du site du projet, l'aspect paysager des vergers sera modifié par la couverture par les modules des rangées d'arbres concernées. Cependant, les vergers sont déjà recouverts par des filets de protection de couleur blanche qui sont déjà visibles de loin. L'impact des modules sera négligeable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet a pour vocation de protéger les arbres fruitiers contre diverses agressions extérieures, réduisant le temps de main d'oeuvre nécessaire à la pose/repli des systèmes de protection. Il optimisera également la gestion de l'eau pour l'irrigation des vergers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principaux impacts du projet sur l'environnement sont tous restitués dans le présent formulaire. Il n'y aura pas d'incidences notables liées à d'autres législations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est conçu pour améliorer et surtout stabiliser la production de l'exploitation (protection contre la grêle, les coups de soleil, modules semi-transparentes pour laisser passer la lumière en quantité suffisante ...). Les nouveaux pieux seront installés à la place des anciens de manière à ne pas déstructurer le sol et ne pas impacter les racines des arbres.

Le projet produira des déchets inertes uniquement en phase chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Les produits et matériaux dangereux seront stockés sur des surfaces étanches pour éviter tout risque de pollution accidentelle.

Les travaux démarreront au début de l'hiver. L'objectif est double : éviter d'impacter l'exploitation pendant une période de forte activité (en dehors des périodes de cueillette et d'entretien) et éviter le dérangement de la biodiversité (respect des périodes de reproduction et de nidification).

En accompagnement, l'exploitant a prévu l'installation de nombreux nichoirs favorables à l'accueil de mésanges (mésanges charbonnières et mésanges bleues). Ces oiseaux nichent aujourd'hui dans les filets de protection du verger. L'objectif est de favoriser l'accueil de ces espèces sur l'exploitation car elles se nourrissent des parasites des arbres fruitiers. L'installation de ces nichoirs portera sur toute l'exploitation (sur environ 10 ha). Le nombre exact de nichoir à installer est encore en cours de décision.

Les eaux pluviales seront gérées par infiltration, de manière inchangée par rapport à l'existant.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas révèle que peu d'enjeux sont concernés par la réalisation du projet (faible nombre de cases OUI cochées).

Par ailleurs, les enjeux les plus importants (impacts en phase travaux) ont été pris en compte dans la conception du projet à travers des mesures d'évitement et de réduction.

Il est aussi prévu des mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité.

La nécessité d'une évaluation environnementale ne paraît donc pas justifiée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice descriptive du projet réalisée par VENT D'EST	☒
2	Rapport d'inspection écologique du site réalisé par ARCHIMED Environnement	☒
3	Mémoire technique sur la synergie avec l'usage agricole réalisé par VENT D'EST	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom SYLVESTRE

Prénom JEAN-MICHEL

Qualité du signataire PRESIDENT

À EPINAL

Fait le 3 0 / 0 3 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)



Digitally signed by
Jean-Michel Sylvestre
Date: 2023.03.30
17:25:07 +02'00'